

Contre les quatre premiers de ces « malheurs », il est évident que nous ne pouvons rien. Peut-être les manuscrits de Touen-houang, où on a déjà retrouvé une partie du commentaire du *Louen yu* écrit par Tcheng Hiuan, nous rendront-ils aussi une partie de son commentaire du *Chou king* ; le cinquième malheur serait alors un peu réparé. Quant aux deux derniers, Touan Yu-ts'ai ne les déplorerait plus si fort aujourd'hui, puisque, grâce à nos manuscrits, nous avons maintenant, au moins en partie, un *Chou king* antérieur à 744 et un *King tien che wen* indépendant de la révision de 972.